



71^e ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Point de l'ordre du jour provisoire :

11.1 – Projet de treizième programme général de travail, 2019-2023

Mai 2018

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer au nom du Conseil international des infirmières, le CII, et de plus de 20 millions d'infirmières et d'infirmiers dans le monde.

Le monde n'atteindra pas la couverture sanitaire universelle sans la participation active du plus important groupe de professionnels de santé : les infirmières, dont l'apport est essentiel dans la formulation et l'application de toutes les priorités stratégiques. C'est pourquoi le CII est très satisfait du rétablissement du rôle de *Chief Nursing Officer* à l'OMS. Le CII s'engage à travailler en partenariat avec la *Chief Nursing Officer*, le Directeur général et l'Organisation mondiale de la Santé. En outre, le CII appelle tous les pays à se doter, eux aussi, d'une ou d'un responsable des soins infirmiers au niveau gouvernemental, de même qu'à nommer des infirmières expérimentées à des postes de direction dans toutes les institutions de santé.

Les modèles de soins gérés par des infirmières sont essentiels à la réalisation de la couverture sanitaire universelle. Le CII travaille avec le Réseau mondial de prestation de services de l'OMS pour soutenir et promouvoir les soins infirmiers dans les contextes primaires et communautaires. Le CII aide également l'OMS à intensifier ses efforts pour appliquer les mesures à fort impact et d'un bon rapport coût-efficacité nécessaires pour s'attaquer au fardeau mondial des maladies non transmissibles, notamment en contribuant à la Commission indépendante de haut niveau sur les maladies non transmissibles.

Le CII est convaincu que non seulement les populations doivent avoir accès aux services de santé essentiels qui sauvent des vies, mais aussi qu'il faut maintenir les services de vaccination, de santé maternelle et infantile, de santé mentale et de maladies chroniques. L'OMS devrait soutenir le renforcement des systèmes de santé dans ces domaines, afin qu'ils puissent réagir de manière appropriée face aux urgences.

Comme mentionné dans le projet, l'OMS n'atteindra les objectifs du treizième Programme de travail qu'avec ses partenaires, notamment la société civile. C'est pourquoi nous appelons l'OMS à dire clairement comment elle appliquera le nouveau Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, qui, à ce jour, n'est pas clair et n'a pas encore été pleinement appliqué.

Nous nous réjouissons de collaborer avec l'OMS et ses partenaires pour atteindre les buts du treizième Programme de travail.

Merci de votre attention.

ICN • CIE • CII

3, place Jean-Marteau, 1201 Geneva - Switzerland - Tel.: +41 22 908 01 00
Fax: +41 22 908 01 01 - e-mail: icn@icn.ch - web: www.icn.ch